

20

Au *fil* de l'Ocre

BULLETIN COMMUNAL DU VAL D'OCRE - JUIN 2023

LES PLACEAUX • LE PETIT FUMERAULT • LE MOULIN FULGET • LA RACINE • LE MOULIN DU BERCEAU • LES CHAMPS BLANCS • LE MOULIN DE VILLE • SUR OCRES • FOUROLLES • SAINT-MARTIN-SUR-OCRE • LES FLEIX • SAINT-AUBIN-CHÂTEAU-NEUF • FRAUVILLE • BIGNON • LA RUE NEUVE • BOISSERELLE • LES BRÛLÉRIES • CHARMANT • LA CHAUME AUX CHÈVRES • LES ARCHONS • LES GRÉLONS • JEUILLY



COMMUNE
DU VAL D'OCRE

OUVERTURE
DU SUPER
multicommerce
de Saint-Aubin

QUESTIONS À...
Pierre Le Moal,
président de la
Société de chasse
de Saint-Aubin

PORTRAIT
L'équipe de la mairie
Nabila Laaraj,
Sylvie Marchand,
Aline Schlachter.

L'ÉNERGIE DE L'ESPOIR

Durant ces trois dernières années, deux crises brutales nous ont percutés, remettant en cause notre confort que nous étions nombreux à croire inaltérable. La crise sanitaire, sans en connaître complètement la genèse, nous a envoyés plusieurs siècles en arrière, au temps où les épidémies figeaient le monde. Le conflit russo-ukrainien égratigne fortement notre image d'un continent européen havre de paix.

Ces alertes nous ont montré la fragilité de nos organisations, mais ont surtout remis au premier plan notre hyper dépendance à l'énergie. Soyons humbles et clairvoyants : nous avons perdu un demi-siècle. En effet, il y a 50 ans, en 1973, le premier choc pétrolier qui s'est accompagné d'une multiplication par quatre du prix du pétrole, nous avait démontré la dépendance de nos économies aux coûts et à la production de l'énergie. Quelques voix jugées loufoques à l'époque, allaient même jusqu'à associer la surconsommation d'énergies fossiles aux dérèglements climatiques et environnementaux !

50 années de perdues et nous voilà face à l'obligation d'inventer des solutions dans l'urgence et la précipitation, tout en étant informés de façon approximative, sans concertation ni débats contradictoires.

Les marchands du temple sont nombreux et très actifs. Ils seront vraisemblablement les premiers bénéficiaires de cette course au kilowatt. Tous, nous devons être très vigilants sur les options choisies.

Comme dans la légende du colibri, chacun devra faire sa part. Au Val d'Ocre, l'éclairage public est en cours de transformation, après le choix d'une technologie moins énergivore. Le chauffage des bâtiments publics est placé sous surveillance. Certes ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, mais au moins c'est déjà une goutte d'eau.

Une source d'énergie reste cependant encore à développer. C'est l'énergie humaine de notre

collectif, notre vivre en commun.

Le dynamisme des associations du village, le nouveau lieu de rencontre que constitue notre commerce qui vient de reprendre vie, en sont des preuves tangibles. Cette énergie, rendons-la visible le 25 juin à 15h au moulin du Berceau. L'association *L'Oiseau à ressorts* nous convie à « La Grande Photo » avec le plus grand nombre d'entre nous.

Ne manquons pas ce rendez-vous !

Bernard Curnier, votre maire



L'ADMR du Val d'Ocre et alentour vous accompagne au quotidien depuis plus de 70 ans.

- Maintien à domicile des personnes fragilisées
- Aide aux familles (naissance, grossesse,...)
- Aide aux personnes handicapées
- Ménage, repassage
- Préparation des repas, courses
- Transports accompagnés
- Garde d'enfants à domicile
- Service de téléassistance 24h/24 et 7 jours/7

L'ADMR est certifiée NF services à la personne. **Tous les services de l'ADMR permettent une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes restant à charge.**

Nous recherchons actuellement des bénévoles pour des visites de convivialité auprès des personnes aidées. N'hésitez pas à nous contacter.

Maison des services ADMR

2 Cour de la Halle aux grains – 89110 - Montholon

Tél : 03 86 63 55 41

mail : mdsaillantais@fed89.admr.org

L'ADMR au Val d'Ocre :

Patricia Guttadoro : 06 42 14 84 98

ou auprès de la mairie : 03 86 91 51 78

Sommaire

Édito.....	p. 2
La municipalité informe.....	p. 3
La vie aux villages.....	p. 8
Questions à.....	p. 12
La vie associative.....	p.14
Les conseils municipaux.....	p.17
Portraits	p. 22
Bloc notes.....	p. 24

Couverture: Saint-Martin-sur-Ocre. Photo P. Lagrange

Remerciements aux photographes : P. Cibille, B. Curnier, S. Korsia, P. Lagrange, A. Nguyen Dao, M. Papin, F. Richez, les associations.

Ont collaboré à ce numéro : le comité de rédaction, Karen Delin, Stéphane Korsia, Jean-Huges Motard, les associations.

Comité de rédaction : Bernard Curnier, Patricia Guttadoro, Patrice Lagrange, Anne Nguyen Dao, Françoise Richez.

Pour toute demande vous pouvez vous adresser au comité de rédaction fildelocre@gmail.com

Fil de l'Ocre n°20 tiré en 400 exemplaires - distribué à tous les foyers du Val d'Ocre

Conception et mise en page: Anne Nguyen Dao

Impression : Pixarprinting - 30020 Quarto d'Altino VE - Italia

LA MUNICIPALITÉ INFORME

■ LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Aux Placeaux, extension du hangar communal avec la création d'un auvent pour abriter le matériel de la commune.
- Abreuvoir de Saint-Martin-sur-Ocre : réparations et travaux d'étanchéité.
- Multi-commerce de Saint-Aubin : abattage d'une cloison, carrelage, plomberie et électricité.
- Travaux d'entretien des logements communaux.
- Réparation de la cloche de l'église de Saint-Aubin et renforcement du support car la cloche menaçait de tomber.
- Maison Larcena : débarras, démantèlement et suppression d'éléments de plomberie et chauffage, chaînage. Nouvelle toiture réalisée par l'entreprise Lenoble et pose de 4 Velux.
- Débarras des greniers du moulin du Berceau réalisé par des habitants avec l'aide de Dorian Gilotte.
- Nettoyage des chemins et banquettes réalisé par Servicat avec l'aide d'habitants bénévoles pour le ramassage.



*Ci-contre : travaux à la maison Larcena.
Photo F. Richez.*

*Ci-dessous : débarras au moulin du Berceau. Photo P. Lagrange.
Nettoyage des chemins.
Photo F. Richez.*



■ LES EAUX DANS LA COMMUNE

Le territoire de notre commune est vaste. Il est traversé par plusieurs ruisseaux et de multiples rus. Tous ces cours d'eau sont désormais définis par l'article L215-7-1 du code de l'environnement (loi du 08/08/2016). L'Ocre, le Vrin, mais aussi le ru de Charmant ou de Sousson ainsi que tous les autres sont donc cartographiés. Ils font partie de notre patrimoine et doivent être protégés comme tels. Au-delà de la réelle plus-value qu'apporte ces cours d'eau à nos paysages, ils sont un élément important de l'équilibre hydrographique de la région. Les modifications climatiques et pluviométriques que nous observons depuis quelques années, confèrent à tous ces cours d'eau un rôle majeur, en particulier dans la gestion prévisionnelle des inondations.

Cette cartographie validée en 2019, est destinée à renseigner toute personne qui souhaite connaître le statut d'un écoulement, et savoir si une intervention (travaux, aménagement, ouvrage, etc.) dans ce milieu est soumise à une procédure administrative, ou non.

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=1d3d8e40-b44f-4418-a4e1-8ab13775f716>



Sur cette carte, pour tout écoulement classé «cours d'eau», les projets de travaux relèvent d'une procédure administrative. Et tout écoulement indiqué «écoulement cours d'eau à expertiser» doit faire l'objet d'une consultation préalable de la DDT en cas de projet de travaux.

Photo F. Richez

■ PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : PRUDENCE !

La consommation d'énergie (nous pouvons le regretter) est un élément structurant de notre société. L'inéluctable baisse des ressources amplifiée par la situation géopolitique nous mettent en face d'une réalité que nous pensions croiser dans seulement quelques décennies.

Dans la construction de solutions alternatives, nous pouvons regretter le manque de concertation, l'absence d'informations fiables non partisans et parfois l'arrivée d'opportunistes de tout poil.

L'installation de panneaux photovoltaïques peut être une partie de la solution. Il est cependant indispensable aux habitants qui souhaitent équiper leur maison, d'être vigilants. Les prestataires qui proposent ce type d'aménagements sont pléthore et parfois peu scrupuleux.



Plusieurs de nos concitoyens en ont fait les frais.

Sans être exhaustif, voici quelques points que nous vous conseillons de contrôler :

- Interrogez sur internet le nom du prestataire et consultez les avis.
- Assurez-vous que les subventions annoncées sont réelles et sans conditions, ou que le délai de paiement est clairement fixé en cas de revente d'électricité.
- Si l'offre intègre un financement, faites indiquer le taux effectif global (TEG).
- Exigez du prestataire de pouvoir relire l'autorisation de travaux faite en votre nom avant transmission à la mairie et attendez le retour de celle-ci avant de débiter les travaux.
- Contrôlez scrupuleusement les travaux après réalisation. Si vous constatez des écarts, envoyez au prestataire une lettre recommandée avec accusé de réception.

■ CHUTES D'ARBRES

Après un coup de vent, il arrive fréquemment que les employés communaux soient appelés pour dégager, dans l'urgence, des arbres tombés sur une route. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour éviter des accidents. En 2022, Enedis dû intervenir, la chute d'un arbre ayant sectionné un fil.

Si l'arbre se trouve sur un terrain communal, la municipalité est chargée de l'entretien de ses parcelles ; elle est responsable en cas d'accident. Dans le cas d'une parcelle privée, le propriétaire doit impérativement entretenir les bords de sa propriété longeant les routes. Il doit anticiper les risques de chute d'arbres afin de limiter au maximum les accidents. Là aussi, sa responsabilité peut être engagée. À Saint-Martin, un travail important d'entretien a déjà été réalisé. Avant la fin de l'année 2023, les propriétaires de bois nécessitant un entretien en proximité de routes, seront alertés.

■ OUVERTURE DU MULTICOMMERCE LE SUPER

Le 8 avril, le multicommerce de la commune était inauguré après plusieurs mois de fermeture. Une centaine d'habitants du Val d'Ocre, mais aussi des communes voisines, voire de bien plus loin, purent découvrir l'établissement transformé en un temps record par notre équipe communale, Jean-Christophe Goussery et Dorian Gilotte. Bravo à tous les deux !

Merci à Jean-Pierre Raout, conseiller départemental, à Madame la maire d'Égleny, ainsi qu'aux maires de Merry-la-Vallée, Saint-Maurice-le-Viel et Poilly-sur-Tholon, d'être venus ce jour-là partager ce moment festif.

Rencontrée fin janvier, Delphine Orcel nous a rapidement présenté une ébauche de projet, qu'ensemble nous avons adaptée aux souhaits de l'équipe municipale. Trois mois plus tard, sous un soleil radieux, ce nouveau lieu ouvrait ses portes. Delphine Orcel et ses collaborateurs Guillaume et Cloé nous accueillent au bar le matin, au restaurant pour déjeuner du mardi au dimanche, ainsi que trois soirs par semaine, les vendredis, samedis et dimanches. Déjà quelques soirées à thème et le karaoké ont rencontré un franc succès !

Une épicerie de dépannage a réouvert courant mai. Le débit de tabac ouvrira le 7 juillet, suivi par la Française des jeux.

À nouveau, nous souhaitons bienvenue à Delphine Orcel et la remercions du travail qu'elle a déjà accompli pour redonner vie à ce lieu.

Voir le détail des horaires en page 28.



■ IMPÔTS OU PAS IMPÔTS ?

Comme toutes les communes de France, le Val d'Ocre subit de plein fouet les effets de l'inflation et l'augmentation des fournitures comme des services. La quasi-totalité des postes budgétaires ont augmenté parfois de 3 à 5%, le plus souvent de 8 à 10%. Certaines charges explosent : on pense en premier lieu aux énergies (chauffage et éclairage) qui pesaient pour environ 34 000€ en 2020, 62 000€ en 2022 et 70 000€ inscrits au budget 2023 ! Même situation sur les carburants des véhicules.

Ces augmentations sont importantes également sur les matériaux utilisés pour l'entretien de nos bâtiments. Les services ne sont pas en reste et la tarification 2023 a augmenté souvent de 5% par rapport à 2022.

Face à cette situation, le conseil municipal a voté une évolution du taux communal sur la taxe d'habitation. Ce taux, inchangé depuis plusieurs années, va passer de 37,74% à 39,5%. Il faut rappeler cependant que ces taux restent inférieurs à la moyenne départementale.

Nous souhaitons, en toute transparence, vous en informer.

■ COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Dans notre commune, le traditionnel vide-grenier a lieu le 8 mai. Ce jour-là, toutes les communes commémorent la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

À 11 heures ce matin-là, l'équipe municipale du Val d'Ocre organisait une cérémonie qui s'est déroulée autour du monument aux morts pour rendre hommage aux victimes de la guerre.

Plusieurs habitants avaient répondu présents pour



entourer le maire et son équipe. Parmi eux, un jeune garçon symbolisait le caractère intergénérationnel de cette cérémonie. Une gerbe de fleurs fut ensuite déposée au pied du monument aux morts et au pied de la stèle érigée en souvenir de Daniel Louis décédé le 8 avril 1944 suite à un échange de coups de feu aux Placeaux.

Après la cérémonie, les participants se sont retrouvés à

la mairie pour le verre de l'amitié.

La cérémonie du 8 mai est un moment de rassemblement qui nous rappelle l'importance de la paix et de la solidarité entre les générations.

■ YONNE TOUR SPORT

Yonne Tour Sport s'arrêtera cet été au Val d'Ocre et plus précisément sur le site du moulin de Berceau. La date du **27 juillet** a été retenue par les organisateurs du Département. Ce dispositif nous tenait vraiment à cœur car ce sera l'occasion d'avoir un événement pour les plus jeunes de notre commune mais pas seulement.

Cette journée proposera aux enfants et adolescents d'exercer gratuitement une activité physique et de découvrir de nouveaux sports. Parkour, mini-moto, BMX, escalade ou encore kayak, plus de 25 activités différentes seront mises en place afin que les jeunes passent un bon moment.

L'inscription se fera sur place et les activités se dérouleront de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30. Des encadrants diplômés seront évidemment présents pour surveiller le bon déroulé de la journée.

Alors n'hésitez à en parler autour de vous, car cette journée est aussi l'opportunité de faire découvrir notre commune.

Karen Delin



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

■ ÉOLIENNES OU PAS ÉOLIENNES ?

On avait bien constaté depuis quelque temps l'apparition d'éoliennes sur notre ligne d'horizon.

Une réunion d'information le 3 mars 2023

C'est à l'occasion de cette réunion organisée par la mairie de Montholon, à la demande des associations ASPI89 (Volgré) et *Villes et villages en campagne*, que l'on a appris qu'il était question d'implanter des éoliennes dans tout le secteur est de Montholon (Chassy, Poilly), ainsi qu'à Guerchy, Senan, la Celle-St-Cyr, Béon (projet suspendu pour ce dernier). Certains projets remonteraient à une dizaine d'années. La prospection par les industriels concerne aujourd'hui également notre commune, ainsi que Les Ormes, St-Maurice-Thizouaille, Bleury, Charbuy.

Témoignages et analyses

Au cours de cette réunion les témoignages et analyses livrés par des élus, les maires de Poilly (interview vidéo)⁽¹⁾, Montholon et Volgré, M. Grenon, député, des responsables d'associations dont ADENY, ASPI89, *Villes et villages en campagne*, *Yonne Nature Environnement*, CRECEP, des chercheurs du CNRS⁽²⁾ et des professionnels, ont apporté des éléments d'information et de réflexion⁽³⁾. L'entreprise Abowind qui mène le projet à l'est de Montholon (le Petit-Mont) n'était pas représentée. 300 personnes environ étaient présentes.

Le sujet est complexe, et il est important d'en comprendre les enjeux, car l'implantation de ces géants d'acier - entre 30 et 40 mâts de 230 m environ prévus entre Joigny et Poilly - ne manquerait pas d'avoir un impact sur notre quotidien, le plus visible étant « l'industrialisation » du paysage. Pour



Entre Champlay et Neuilly. Photo A. Nguyen Dao

comparaison : 68 mètres pour la tour nord de la cathédrale d'Auxerre, 231 mètres pour la Tour First (quartier de La Défense) le plus haut gratte-ciel de France (et 32^e plus haut d'Europe).

De nombreux inconvénients et beaucoup de questions

L'éolien utilise une ressource inépuisable, le vent, et fonctionne sans carburant « classique ». Cet avantage n'est plus une évidence si on considère que la construction, le transport, l'entretien, le démantèlement, le raccordement au réseau principal, le recours aux centrales thermiques pour pallier la production intermittente des éoliennes, signifie

pour chaque éolienne des tonnes de béton, de cuivre, de terres rares, d'acier, de défrichement des pistes... qui font appel aux sources d'énergies carbonées.

Des répercussions documentées sur la santé des animaux et humaine, un déséquilibre entre les gains monétaires immédiats pour les communes et les pertes potentielles sur le moyen terme (comme la dévaluation potentielle du prix de l'immobilier) sont à considérer.

Sont également évoqués l'opacité de la part des promoteurs, le manque d'information du grand public qui contribue à susciter des inquiétudes et jette le doute sur le bien fondé et le sérieux des projets. Quels sont les lieux d'implantation visés ? Peut-on accéder aux relevés des vents ? Quelles garanties sont données pour le démantèlement des mâts au bout de 25 ans ? Quels sont les projets en cours et combien d'éoliennes en vue ? Comment sont prises les décisions ? Qui exerce un contrôle sur les projets ? Quels gains pour la collectivité ? Quels bénéfices pour l'entreprise ?

Un sondage dans l'Aillantais

Lancé à l'initiative de la municipalité de Montholon, ce sondage concerne toutes les communes de l'Aillantais. C'est une première « prise de température » destinée à soutenir l'action des associations (et des maires) pour ou contre l'éolien.

Nous vous tiendrons informés des suites données à cette consultation.

	Pour	Contre	Sans avis
Montholon	10	862	6
Chassy	27	148	5
St Maurice le Viel	4	50	3
St Maurice Thizouaille	8	58	1
Senan	3	62	4
Val d'Ocre	14	73	6
Les Ormes	10	39	2
La Ferté Loupière	-	3	-
Poilly	13	242	1
Fleury-la-Vallée	24	42	1
Sommecaise	-	3	-
Merry-la-Vallée	10	46	-
Charbuy	3	11	-
TOTAL	126	1 639	29

1. Vidéo visible ici : <https://vimeo.com/user195990172>

2. Il a été projeté un documentaire réalisé par l'association Morvan en colère, *Éolien, l'illusion perdue* : www.youtube.com/@morventencolere8613

3. En savoir plus, sources institutionnelles et associatives :

Académie des sciences : www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22_02_24_eoliennes.pdf

Adeny : www.lyonne.fr/sens-89100/actualites/l-adeny-30-ans-de-lutte-pour-la-nature_13656276/

ADEME : www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/

ASPI89 : www.facebook.com/ASPI89/

Abowind : www.abo-wind.com/fr

CRECEP : crecep.org/

Ministères : www.ecologie.gouv.fr/eolien-terrestre

Villes et villages en campagne : www.facebook.com/VillagesencampagneBeon

Yonne Nature Environnement : sites.google.com/site/yonnatenv/

LA VIE AUX VILLAGES

■ LE RALLYE DES CHÂTAIGNES

Un dimanche matin lumineux,
quarante marcheurs souriants,
un chemin dans la campagne et la forêt,
les premières couleurs de l'automne,
des odeurs de sous-bois et de champignons,
de belles lumières sous la futaie,
un vol de grues cendrées,
des bavardages entre amis,
quelques marrons grillés par Bernard et Jean-Claude
à l'arrivée,
tel était, organisé par Aurélie et mené par Josy et
Marcel, le Rallye des châtaignes 2022, réunissant les
communes du Sivu.

Patrice Lagrange



Rallye des Châtaignes.

Photo P. Lagrange.

■ UN MOMENT COMMUNAL ET... CONVIVIAL

Contrairement aux années précédentes, le repas de la commune a été organisé cette année au début du mois de décembre. Près de 80 convives ont pu apprécier le repas concocté par un traiteur de Hauterive, en même temps qu'un spectacle de troubadours et conteurs médiévaux.



Spectacle au cours du repas de la commune.

Photo F. Richez.

Notons le généreux don à chaque convive d'un pot de miel produit par l'un de nos concitoyens. Nous réitérerons la programmation de ce repas annuel en décembre, afin de le démarquer des vœux organisés en début d'année.

Quelques jours après ce repas festif, nous avons pu distribuer les colis de Noël aux anciens. Nous avons sélectionné cette année une gamme de produits locaux qui ont ravi les bénéficiaires.

Jean-Hugues Motard

■ LE MARCHÉ DE NOËL

En 2022, et pour la cinquième année, le marché de Noël des Pandas fut encore un grand succès. 40 exposants ont participé à cette journée et, comme chaque année, le père Noël nous a honoré de sa présence. Les bénéfices de la journée ont permis de financer des jeux pour les enfants du centre de loisirs.

Rendez-vous est déjà pris pour le **dimanche 26 novembre 2023**. Si vous souhaitez y participer ou si vous connaissez des personnes qui le souhaitent : marchedenoelpandas@gmail.com



Photo F. Richez.

■ LES ATELIERS NUMÉRIQUES

Depuis le mois de mars, les deux animateurs numériques du Département viennent à Saint-Aubin tous les quinze jours. Une dizaine d'habitants répartis en petits groupes participent aux ateliers qui ont plusieurs objectifs : mieux utiliser son ordinateur et son smartphone, apprendre à naviguer sur Internet, créer et gérer sa boîte mail, sécuriser ses données, etc.

Des permanences seront organisées. Lors d'un rendez-vous individuel, chacun pourra venir résoudre les difficultés qu'il rencontre sur un sujet particulier, en tête à tête avec l'animateur les **jeudis 22 juin, 20 juillet et 17 août, de 14h30 à 16h30**.

Si vous êtes intéressé.e.s, Françoise au 06 11 84 60 36 ou frichez007@gmail.com

■ LE JARDIN PARTAGÉ

C'est sous la pluie de fin novembre que nous avons inauguré le Jardin du Berceau. Quelques courageux s'étaient donné rendez-vous pour l'évènement et ont participé à la plantation d'arbres fruitiers destinés à agrémenter le jardin.



En haut : jardinage sous la pluie. En bas : le soleil, après la pluie.
Photos F. Richez

Aujourd'hui le jardin a pris forme. Rendez-vous tous les premiers dimanches de chaque mois, de 14h à 17h, pour y travailler... et récolter.

■ LES VŒUX DU MAIRE

Comme le veut la tradition, le maire a présenté ses vœux aux habitants de la commune le 22 janvier. Après avoir tiré le bilan de l'action municipale en 2022, il a évoqué les projets 2023.

Plusieurs nouveaux habitants de la commune ont eu ensuite l'occasion de se présenter. Puis les convives ont pu entendre les représentants des associations de la commune décrire leurs activités et leurs projets. Et,



avant le partage de la galette des rois, Aurélie Jaluzot et Jean-Claude Pokrywa ont remis leurs prix aux habitants ayant participé à l'effort de décorations de Noël.

Françoise Richez



En bas à gauche : présentation des associations, le CMD.
Ci-dessus, de haut en bas : de nouveaux habitants se présentent. Remise des prix pour les décorations de Noël.

Photos P. Cibile.

■ OPÉRATION NETTOYAGE !

• Chemin de Fourolles

Début avril, une équipe de 7 volontaires a fini de défricher la partie terminale du chemin de Fourolles qui aboutit à la route de Toucy. Cette opération permettra aux futurs randonneurs qui emprunteront le circuit bleu de 9 km, d'admirer six trognes de charmes remises en valeur, puisque débarrassées des ronces et autres plantes

grimpantes qui les envahissaient. Nous reproduirons cette action en fin d'année sur un nouveau chemin à (re) découvrir.

- **Chemin des Ormes**

Cette même équipe s'est réunie à plusieurs reprises pour remblayer une partie du chemin des Ormes à Toucy, avec des gravats apportés et triés par une entreprise de travaux publics. Ces rencontres ont permis du lien social et de la convivialité entre concitoyens, au-delà des travaux pratiques. Bien évidemment, toute nouvelle recrue sera bienvenue pour continuer à œuvrer.

- **Ramassage des déchets**

Mi-avril, une dizaine d'adultes et enfants s'est réunie pour nettoyer les bas-côtés des voies communales, par binômes. Ils ont pu ramasser plus de 14 kg de débris abandonnés par des usagers indécents !

Bravo à tous ces acteurs de la vie citoyenne et bienvenue aux futurs bénévoles qui seront sollicités via *Le Fil* ou *Le Flash de l'Ocre*.

Jean-Hugues Motard

■ UN VIDE-GRENIER (PRESQUE) AU SOLEIL !

Après moult inquiétudes quant à la météo, notre traditionnel vide-grenier s'est tenu le 8 mai, sous un ciel variable mais sans ondées. Nombreux étaient les chineurs et les amateurs d'objets rétro qui avaient fait le déplacement pour fouiller les petits trésors du quotidien exposés sur les stands. Plusieurs étalages de primeurs donnaient un air de marché à ce vide-grenier printanier.



La foule du 8 mai devant Le Super.

Photo S. Korsia.

Également au rendez-vous, les producteurs du village et des environs proposaient miels, fromages ou boissons alcoolisées traditionnelles. Nombreux sont les visiteurs qui sont repartis les bras chargés de plants destinés à leur potager, dont certains proposés par le centre de loisirs des Pandas.

Les personnes des communes voisines ont pu, à l'occasion, découvrir LE SUPER, notre nouveau bar-restaurant, qui a proposé aux visiteurs de quoi étancher leur soif et satisfaire leur appétit, avec un barbecue où rôti des travers de porc caramélisés. Par ailleurs, comme chaque année, les amateurs de boudin étaient nombreux à se presser autour du stand de *La Grogne*.

De nombreuses familles sont reparties avec des gâteaux cuisinés par *La Grande Classe*, l'association de parents d'élèves.

La culture n'était pas en reste avec les expositions d'Alain Gaudebert et Ismail Yildirim à l'Atelier 19b ainsi que celle de Philippe Joseph Baschet au musée Larcena, mais aussi avec le grand déballage de livres organisé par notre bibliothèque municipale. Un petit village de l'artisanat se tenait par ailleurs dans le foyer communal.

Cette année, un stand tenu par l'association *L'Oiseau à Ressorts* invitait les habitantes et les habitants du Val d'Ocre à venir en nombre **le 25 juin à 15h** au Moulin du Berceau pour « La Grande Photo du Val d'Ocre », qui sera tirée sur une bâche et exposée dans le village jusqu'aux *Journées photographiques* fin septembre.

Les visiteuses et les visiteurs semblaient ravis de profiter du temps clément pour cet événement qui annonce symboliquement le retour des beaux jours. Et comme le disait une personne repartant les bras chargés : « C'est vraiment un beau village ! »

Stéphane Korsia

■ CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE

Une fois n'est pas coutume, la conférence scientifique de printemps organisée par Daniel Louvard avec le soutien du Rotary Club de Puisaye-Forterre et la commune du Val d'Ocre, s'est déroulée au lycée Pierre Larousse de Toucy. La salle était comble, le public très divers. Il faut dire que le sujet était susceptible d'intéresser plusieurs sortes de public puisqu'il s'agissait de... ballons de football ! De manière très astucieuse et avec humour, le professeur Étienne Ghys, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, nous a entraînés dans une leçon de géométrie en s'appuyant sur les dessins agrémentant la surface de quelques ballons de différentes coupes du monde.

L'objectif du conférencier était de nous apprendre à regarder les ballons avec des yeux de mathématiciens. On peut dire qu'il a marqué un but !

Françoise Richez



■ UN PRÊT À LA VILLE D'AUXERRE



Nous avons été sollicités par la ville d'Auxerre pour prêter deux tableaux du peintre Falcucci habituellement accrochés dans le chœur de l'église de Saint-Aubin. En effet, la Ville a organisé du 21 avril au 21 mai à l'abbaye Saint-Germain, une exposition intitulée *L'Art sacré en lumière*. Celle-ci proposait des œuvres de toute nature, réalisées par

des artistes icaunais au cours du XX^e siècle. Robert Falcucci faisaient partie de ceux-ci. Et c'est avec l'autorisation du diocèse et de la famille Falcucci que les deux tableaux ont rejoint l'exposition. Ils ont maintenant retrouvé leur place dans l'église de Saint-Aubin.

■ CONCERT AUX CHANDELLES

Un très joli concert s'est tenu le 6 mai dans l'église de Saint-Martin-sur-Ocre. Peter de Groot, habitant de Chassy, y a chanté quelques vieux hymnes grégoriens à la lueur des bougies.



Photo F. Richez

■ UN JOLI MOIS DE MAI

La saison des manifestations artistiques s'est ouverte le samedi 29 avril avec deux expositions.

- Au musée Jean-Larcena, du 29 avril au 21 mai : l'exposition *Arcane* par Philippe Joseph Baschet. Dans cet écrin qu'est le musée, l'artiste a mis en scène

ses peintures, dessins et céramiques utilisant les couleurs des murs pour renforcer la puissance et la gestuelle de ses œuvres graphiques, et la lumière pour ses céramiques.

- À l'atelier 19b, du 28 avril au 21 mai : Alain Gaudebert et Ismaïl Yildirim ont présenté *Tumultes*, une installation entremêlant leurs œuvres respectives.



De haut en bas : Philippe Joseph Baschet reçoit la classe élémentaire. Allocution du maire lors du vernissage. Vernissage de l'exposition « *Tumultes* ». Photos A. Nguyen Dao.

Avec une scénographie ambitieuse, la force, la puissance du geste et de la matière des céramiques d'Alain Gaudebert se confrontaient à la violence des sujets et des couleurs des immenses peintures et sculptures d'Ismaïl Yildirim. L'espace et la lumière de l'Atelier 19b magnifiait cette présentation.

Sur les deux sites d'exposition, les artistes étaient présents, expliquant aux visiteurs leurs techniques, leurs démarches et répondant à toutes leurs interrogations.

Venez voir les prochaines expositions dans ces deux lieux exceptionnels que la commune a la chance de posséder !

Patrice Lagrange

QUESTIONS À...

La chasse constitue un élément qui a longtemps structuré la vie de nos campagnes. Cependant les temps changent, nos modes de vie et nos comportements aussi.

De nouvelles questions agitent nos concitoyens par rapport à la pratique de la chasse. Les randonneurs disent ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent en période de chasse. Ils se posent des questions et les réponses demeurent souvent dans le flou.

C'est pourquoi il nous a semblé utile de rencontrer Pierre Le Moal, président de la société de chasse de Saint-Aubin-Château-Neuf. Il répond ici aux questions que tout non-chasseur peut se poser.

Françoise Richez

Combien de chasseurs affiliés ?

Pendant la saison 2022-2023, la société comptait 31 chasseurs : 15 habitants la commune et 16 venant d'autres communes.

Quelles conditions pour être affilié ?

- Tout chasseur doit être titulaire d'un permis de chasse, enregistré chaque année par la Fédération des chasseurs de l'Yonne (FDCY). Coût : 200€ versés à la Fédération.
- Une cotisation est par ailleurs versée à la société afin d'acheter le petit gibier, les bracelets de gros gibier et diverses fournitures pour la cabane de chasse. Son montant est de 95€ pour les habitants de la commune et 200€ pour les autres. Un droit d'entrée de 45€ est exigé la première année de chasse dans la société.

Quelle durée pour un permis de chasse ?

Actuellement, le permis a une durée illimitée. Il est réactivé tous les ans à la FDCY.

Depuis 2022, une remise à niveau de sécurité est obligatoire tous les dix ans. Notre société a anticipé cette nouvelle mesure. Tous les chasseurs de notre société ont suivi une formation de remise à niveau en juillet 2022. Elle portait essentiellement sur le renforcement de la sécurité lors des actions collectives de tir au grand gibier.

Quelles sont les règles de sécurité que doit respecter un chasseur ?

- « - Mon arme est chargée uniquement en action de chasse.
- Je veille à toujours diriger mon canon vers le ciel ou vers le sol.
- Je m'équipe de façon à être vu par mes partenaires de chasse.
- Aucun tir n'est anodin : je tiens compte de l'environnement.
- Je respecte l'angle de 30° pour le tir en battue de grand gibier.
- J'identifie formellement le gibier.
- À la chasse, comme au volant, je ne baisse pas ma vigilance.

- J'accueille les promeneurs.
- J'installe les panneaux Chasse en cours sur la chaussée en bord de route vers l'endroit où nous allons chasser le grand gibier. »



Maintenant, nous installons de plus en plus de postes de tir surélevés pour une meilleure sécurité. »

À quoi sert un poste de tir surélevé ?

Cela sert à effectuer un tir « fichant », c'est-à-dire dirigé vers le sol. Cela évite de tirer sur un animal en tir rasant, voire légèrement remontant, sur les petits cervidés par exemple. Ces postes de tir sont des éléments importants de la sécurité.

Où sont situés les postes de tir surélevés ?

La plupart des postes sont situés à l'orée des bois. Le chasseur peut tirer sur l'animal lorsqu'il est sorti du bois, ce qui permet une identification immédiate et sûre.

On en trouve également en coin de pré, ce qui a nécessité l'accord du propriétaire.

Il n'existe aucune réglementation pour installer de tels postes, du moment qu'ils ne dépassent pas 5m de haut.



Quels types de chasse sur notre commune ?

Sur notre commune, les chasseurs pratiquent la chasse à l'affût, la chasse collective en battue et la chasse individuelle au petit gibier.

La chasse au déterrage et le piégeage sont pratiqués

par des piégeurs agréés, soumis à la déclaration en préfecture, à la Fédération départementale ainsi qu'à la mairie.

La chasse à l'affût

Elle consiste à attendre seul, sans chien, en poste fixe (renard, sanglier).

La chasse en battue

Elle se pratique en équipe, en compagnie de chiens courants tels que griffon, bleu de Gascogne, anglos, etc. et avec des petits chiens tels que basset, fox, jagd-terrier, etc.

Les chasseurs « placés » attendent la sortie du gibier. Les « rabatteurs » traquent le gibier avec leurs chiens pour le faire sortir des bois (chevreuil, renard, sanglier).

La chasse individuelle au petit gibier

Elle se pratique en plaine, avec ou sans chien, pour chasser faisans, perdrix, lièvres et lapins.

Ces animaux proviennent-ils d'élevages ?

Oui, pendant la saison 2022-2023, 180 faisans et 90 perdrix grises ont été lâchés sur le territoire communal. Des agrainoirs et des abreuvoirs ont été installés.

Néanmoins, quelques faisans et compagnies de perdrix demeurent sauvages ainsi que des lièvres et lapins.

La chasse au grand gibier est-elle réglementée ?

Un plan de chasse est établi chaque année. Le nombre d'animaux à prélever, par espèce et par secteur, est défini par la Fédération départementale. Celle-ci nous attribue un certain nombre de bracelets par espèce (25€ à l'achat pour un chevreuil ou un sanglier).

De plus, chaque année, nous payons une taxe à l'hectare à la Fédération. Son montant varie en fonction des dégâts provoqués par les sangliers. Nous payons 1,50€ l'hectare dans notre zone du Vrin n°10, l'une des zones les moins touchées par les dégâts dus aux sangliers. La société de St-Aubin, chasse sur une superficie de 1 109 ha de plaines et bois... Faites le calcul !

Combien de gros gibier avez-vous prélevé en 2022-2023 ?

La société a prélevé :

- 12 chevreuils
- 24 sangliers
- 6 renards (tir en battue)
- 24 renards (piégeage).

Quel encadrement pour les battues ?

Avant le départ, chaque chasseur opérationnel doit signer sur le registre de battue. Il indique le calibre de l'arme avec laquelle il est équipé. Le président donne les consignes de sécurité à respecter ainsi que le prélèvement autorisé pendant la journée.

Que deviennent les dépouilles de gros gibier ?

Lors de la saison dernière, des promeneurs ont été choqués de découvrir des dépouilles d'animaux abandon-

nées dans la nature et sur les chemins. Cela ne provenait pas de la société de Saint-Aubin. Nous avons une fosse sécurisée dans lesquelles sont jetées les dépouilles qui sont ensuite recouvertes de chaux.

Quelles armes sont utilisées par la société de chasse ?

- Le fusil à grenailles (plomb) pour le petit gibier. Distance à respecter entre le chasseur et le gibier : 30 à 40 m.
- La carabine à balles pour le gros gibier. Distance à respecter : environ 100 m, en respectant un angle de tir de 30° (pas plus) et en respectant les alentours : route, chemin, habitation.

Il n'existe plus de distance minimum légale de tir à proximité des habitations ; mais le tir doit s'exécuter impérativement dos aux maisons.

Y a-t-il un règlement intérieur de la société de chasse ?

Oui, un règlement intérieur est remis à chaque chasseur lors de la distribution des cartes d'adhérents le soir de l'assemblée générale. Celui-ci stipule que :

- en présence visuelle de promeneurs, les chasseurs ont interdiction de tirer
- les armes doivent être déchargées lors de la traversée d'une route ou lorsqu'elles sont portées à la bretelle.

Quels sont les jours de chasse dans la commune ?

- Dimanches et jours fériés pour le petit gibier (chasse en plaine), à partir de mi-septembre 2023.
- Lundi pour le gros gibier (dans les bois ou les maïs), à partir de mi-octobre 2023.

L'endroit de la battue est déterminé le matin en fonction des « pieds remisés » par les chasseurs. « Faire le pied » : chaque chasseur fait le tour d'un bois avec son chien ; c'est lui seul qui indique si le « pied est frais » c'est-à-dire s'il a trouvé des traces de passage récentes.

Nous ne chasserons plus le samedi excepté dans les maïs s'il y a des dégâts. La chasse fermera fin février 2024.

Quels conseils donner aux promeneurs ?

Portez un vêtement fluo quand vous vous promenez un jour de chasse. Et faites-vous voir nettement si vous rencontrez une battue.

Il y aurait certainement encore beaucoup à dire. J'espère que j'ai répondu aux interrogations des non-chasseurs.

Voilà mes coordonnées pour des questions complémentaires.

Pierre Le Moal à Saint-Aubin

tél. 03 86 73 00 57

pierre.lemoal@hotmail.fr

Vous trouverez également des informations à la *Fédération de l'Yonne* :

tél. 03 86 94 22 94

site : *www.chasseurdelyonne.fr*

■ MAM - CABANE AUX LUTINS

Depuis le mois de février, une intervenante Camille Paillier effectue un éco-accompagnement au sein de la MAM auprès des assistantes maternelles et interviendra dans un atelier parents-enfants au mois de juillet lors de notre temps festif.



Nous continuons à aller tous les mois aux ateliers du Relais. Nous avons d'ailleurs fêté le carnaval avec les enfants de l'école. Nous avons aussi eu les enfants de l'école primaire (CE1-CE2) qui nous ont raconté des histoires qu'ils avaient créés en langage des signes. Début juillet, une fête du Relais aura lieu avec les parents et les assistants maternels.

Beaucoup de nos Lutins rentrent à l'école. Il nous

reste donc quelques places disponibles en septembre.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :

Tél. : 09 72 61 22 1

Mail : lacabaneauxlutins@yahoo.com

- le **vendredi 26 août** : 100% chansons françaises avec *En Haut de l'Affiche* !

Pour nous joindre :

Site : www.collectif-musiques-danses.fr

Email : cmd.st_aubin@yahoo.fr

Facebook : www.facebook.com/cmd.cmd.564

■ LES BORNES CISTERCIENNES

Les Bornes Cisterciennes vous communiquent la possibilité d'acquies la brochure récemment publiée et intitulée *Les Bornes Cisterciennes St Aubinoises* que vous vous procurerez en mairie, au 15 Grande Rue ou auprès de l'association Val d'Ocre Patrimoine, président Jean Claude Pokrywa au Petit Fumerault, tél : 06 45 45 02 83, ou vers Dany Chaumet, place de l'église, tél : 06 84 19 26 83.

Devenez adhérents ou donateurs !

Un grand merci à vous.

Site : <http://les-pas-presses-saint-aubinois.e-monsite.com>

Bonne visite. Merci .



COLLECTIF MUSIQUE ET DANSES (CMD)

Présidente : Juliette Peix

Vous l'attendiez sûrement pour faire votre planning de l'été !

Le voici, le voilà, le programme de l'édition 2023 des pique-niques concerts au Moulin du Berceau de la Commune du Val d'Ocre.

Toujours le même principe : nous vous offrons la musique, vous amenez vos pique-niques !

Alors à vos stylos, mémos ou agendas et à bientôt pour de nouvelles soirées musicales !!!!

- le **vendredi 30 juin à partir de 19h30** : Rock & roll 60's avec *Ady & The Hop Pickers*

- le **vendredi 21 juillet** : musique celtique avec *Les Joyeux Lurons*



CULTURE SPORT & TOURISME (CST)

Président : Marcel Papin

■ CST RANDONNÉES

Responsable : Marcel Papin

Informations sur les randonnées

Les dimanches, le départ se fait du village où se déroule la randonnée. Les jeudis, les randonnées partent du moulin du Berceau à Saint-Aubin-Château-Neuf ou de l'endroit indiqué dans le programme. Nous précisons que nos randonneurs doivent être correctement chaussés et doivent s'assurer de leur bonne aptitude physique, chacun étant responsable de lui-même.

Le programme à la page suivante est donné sous réserve de modifications en raison du temps et des possibilités.

À votre écoute à la bibliothèque de Saint-Aubin, sous la salle communale, tous les premiers vendredis du mois de 16h30 à 18h30.

Adhésion annuelle : 5 euros par section (bibliothèque,

jeux divers, randos, tennis).

Les randonnées : adhérents 1 euro, non adhérents 2 euros. Nos programmes se trouvent sur le site : <http://www.saint-aubin-chateau-neuf.fr/> et sur le site 89110cst sur Google.

Marcel Papin

Pour tous renseignements :

Marcel Papin et Josy Peillon

tél. 03 86 73 05 74 - 06 73 89 53 33

papin.marcel@orange.fr

■ CST BIBLIOTHÈQUE

Responsable : Françoise Richez

Lectures au marché de Noël

Tina Beauvalot et Françoise Richez ont proposé aux enfants plusieurs lectures d'histoires, adaptées aux différents âges des enfants présents. Un moment de calme et d'émerveillement.

Lectures de fin d'année pour les enfants



Des enfants attentifs durant les lectures. Photo M. Papin

Les enfants des Pandas et des classes maternelles ont apprécié de venir à la bibliothèque pour écouter les histoires lues par les bénévoles. La traditionnelle lecture organisée avec les Pandas s'est terminée par un goûter offert par les deux associations.

La bibliothèque en quelques chiffres

En 2022, la bibliothèque comptait 73 adhérents dont 14 nouveaux inscrits. Le fonds de la bibliothèque est

constitué de 4 400 livres : 2 600 destinés aux jeunes et 1 800 pour adultes.

Venez emprunter des livres pour l'été. Une adhésion annuelle ne vous coûtera que 5€ par famille. Cette adhésion vous permettra d'emprunter 4 livres pendant 4 semaines et ce durant un an !

La bibliothèque se situe sous le foyer communal, à côté des Pandas. Elle vous est ouverte le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h30.

Vacances d'été

Du 10 juillet au 2 septembre, la bibliothèque prend ses quartiers d'été. Elle sera ouverte les mercredis de 16h30 à 18h30.

Renseignements :

Françoise au 06 11 84 60 36

Mail : bibli.saintaubin@gmail.com

PROGRAMME DES RANDONNÉES AVRIL - AOÛT 2023

*Randonnées du jeudi : circuits de 9 km et 7 km environ
Randonnées du dimanche : circuits entre 9 km et 11 km*

Dimanche 25 juin - 9h

Rando SIVU MERRY-LA-VALLÉE 6km et 10km

Jeudi 29 juin - 9h

Rando PARLY - 8 km - pique-nique au bord de l'étang

Jeudi 13 juillet - 9h

Rando MARCHAIS BETON - 8 km 700 - pique-nique

Dimanche 23 juillet - 9h

Rando FONTAINES 11 km

Jeudi 27 juillet - 9h

Rando SAINT-FARGEAU - LE BOURDON - 8 km.
Pique-nique

Jeudi 10 août - 9h

Rando BLÉNEAU - 8 km - pique-nique

Jeudi 24 août - 9h

Rando TOUCY - 8 km - pique-nique au bord de l'étang

Dimanche 27 août - 9h

Rando FONTENOY - 10 km

Jeudi 27 septembre - 9h

Rando FONTAINEBLEAU - 7 km et visite du château



L'OISEAU À RESSORTS

Président : Philippe Cibille

En avril, nous avons tenu notre assemblée générale au foyer communal qui a marqué le coup d'envoi du programme 2023.

La Grande Photo - 25 juin à 15h : l'idée est de réaliser un portrait en grand de notre village, en nous réunissant les plus nombreux possible, habitants de St Aubin, de St Martin-sur-Ocre, ou sympathisants du village. La photo est réalisée au moulin du Berceau par Olivier Bardina, photographe qui a animé l'an passé l'atelier de tirages en argentique.

Cette image exposée en juillet dans le village va nous accompagner jusqu'aux *Journées photographiques*.

Les Journées photographiques, 5^e édition, du 23 septembre au 1^{er} octobre 2023 :

Six photographes aux parcours divers exposeront à l'Atelier19b. Ils seront présents tout au long de la manifestation à différents moments pour rencontrer le public.

- Jaycee Chaumet : photographe discret et sensible, natif de St-Aubin, en mouvement à travers le monde.

- Pour ces *Journées photographiques*, il a finalisé un projet sur la vie foraine. Il a rencontré Éric Choulier et sa famille, forains, habitants du Val d'Ocre, à cette occasion.

- Philippe Cibille, expose Damien Bouvet et Adrienne Larue, deux personnalités fortes du monde du cirque contemporain et du théâtre. L'exposition sera prolongée par une projection-conférence, avec les deux artistes.

Philippe Cibille, photographe spécialisé dans la culture, dans les arts vivants (musique, théâtre, cirque) est le «curateur» des *Journées*.

- Mariejo Moog, travaille depuis longtemps sur le thème du reflet. Elle crée des images subtiles, qui racontent ses turbulences intérieures. Son récent transfert de Nancy d'où elle est originaire, pour Paris, a été une occasion qu'elle a su saisir photographiquement.

- Jean-Philippe Pichon vit et travaille à Toulon. Il s'est fait connaître pour ses photographies de jazz. Aux *Journées*, il montrera des scènes de vie quotidienne, entra-

perçues un peu partout en France, à diverses époques.

- Arthur Nguyen Dao vit à Genève, et voyage beaucoup en Europe, mais aussi en Chine. Il nous emmènera dans les rues de Pékin où il s'est rendu fréquemment.

- Vasil Tasevsky, se spécialise dans la roue Cyr au Centre national des arts du cirque (Châlons-en-Champagne), puis fréquente l'école du Fresnoy à Tourcoing (formation artistique

audio-visuelle). Il mène des projets de recherche et de création pluridisciplinaires. Passionné par la couleur, il utilise la photographie comme un outil d'exploration intime et un espace de représentation possible d'un rapport au monde radicalement sensible. Il vit et travaille en Bretagne et nous fait l'amitié d'une halte au Val d'Ocre. Marion Collé, artiste de cirque, écrivaine de poésie, lira les poèmes qu'elle compose sur ses œuvres. Ce sera l'objet d'un deuxième événement, conférence-projection-lecture.

- Patrick Sapin, musicien, acteur, sculpteur... s'est amusé à composer des sculptures à partir de vieux appareils photos. Tout un univers ludique à découvrir !

- Jacques Cattin et le *Club Nièpce Lumière* seront présents avec des revues spécialisées sur le matériel cinéma et photo.

Et aussi : l'atelier photo argentique, au moulin du Berceau, animé par Jean-Philippe Pichon, un atelier *Light painting*, et en semaine des visites accompagnées seront proposées sur rendez-vous.

Informations :

contact@oiseau-a-ressorts

tél. 06 80 70 86 84



LES PANDAS

Directrice : Karen Delin

En 2022, pour la 5^e année, le marché de Noël des Pandas fut encore un grand suc-



cès. Quarante exposants se sont joints à cette journée et comme chaque année le père Noël nous a encore honoré de sa présence. Les bénéficiaires de cette journée ont permis de financer des jeux pour les enfants du centre de loisirs. Le rendez-vous est déjà pris pour le dimanche **26 novembre 2023**. Si vous souhaitez y participer ou si vous connaissez des per-

sonnes qui le souhaitent, infos et réservations : marche-denoelpandas@gmail.com.

Le 3 mars 2023, a eu lieu notre assemblée générale, avec comme chaque année un nombre trop faible de parents présents pour un moment important à la survie du centre. Le bureau a néanmoins pu être renouvelé. Nassira Zouaghi prend la place de présidente et Mme Aurélie Busset, celle de vice-présidente. Sibylle Loffroy celle de trésorière et Claire Roualet-Berthaud est secrétaire. Des habitants du village ont répondu présents pour devenir bénévoles et nous aider lors de nos manifestations. Un grand merci à eux.

Calendrier des manifestations 2023 :

- Mars : vente de saucissons
- Avril et 8 mai : vente de plants de légumes
- Juin : vente de saucissons
- Novembre : vente de sapins
- 26 novembre : marché de Noël.

La vie du centre

En décembre 2022, nous avons offert un concert aux familles du centre. Les Pandas ont également chanté sur scène avec le groupe rock « The Guests ». Cette soirée s'est terminée avec un apéritif dînatoire.

Pour faire face à l'actualité et notamment aux augmentations de toute part, nous minimiserons les sorties.



Les Pandas en concert ! Photo F. Richez

Néanmoins, l'équipe des Pandas travaille pour conserver la qualité des activités et services proposés. Cette année, elles se tourneront essentiellement vers la nature, la biodiversité, le jardinage...

En partenariat avec la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne, nous participons au Plan Alimentaire des Territoires. Des bacs de plantations et de l'outillage nous ont été financés afin de sensibiliser les enfants au jardinage. Ces bacs sont installés dans

la cour du centre et sont cultivés par les plus petits. Les plus grands investiront un endroit du jardin partagé du moulin du Berceau afin d'y planter des légumes.

Une semaine dédiée à l'astronomie sera au programme cet été et l'association Astro-centre-Yonne nous présentera une vue de notre ciel lors d'une soirée avec les enfants.

Ce sera l'occasion de partager un moment convivial avec les familles avant les vacances estivales.



Les Pandas jardiniers.

Photo Les Pandas

Informations :

Mail : pandas89@outlook.f

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Michel Fonfria, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Pascal Robelot, Fabrice Salin, Laurence Terraz, Micheline Veillard.

Représenté.e.s : Bernard Duval (par L. Terraz), Stéphane Rouet (M. Veillard).

Le compte rendu de la séance du 7 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Proposition au conseil de retirer 8 délibérations votées le 7 septembre 2022.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Proposition au conseil de soumettre à nouveau les 8 délibérations au vote du conseil

Le conseil approuve à l'unanimité, soit 18 voix, les 8

délibérations nouvellement soumises à son vote.

Après régularisation du compte rendu du 17 septembre 2022, le conseil municipal approuve les autres points évoqués.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT AU 15 DÉCEMBRE 2022

Il s'agit d'un remplacement partiel (13h30 hebdomadaires) d'une personne en congé annuel suite à un congé de maladie.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

PASSAGE EN NON-VALEUR DANS LE BUDGET ASSAINISSEMENT

- 230,73€ suite à un pv de carence (saisie infructueuse d'huissier)

- 343,56€ abonné décédé.

- 906,32€ abonné décédé et surendettement.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

POINT BUDGÉTAIRE : INFORMATION

Le maire présente la situation budgétaire au 31 octobre 2022.

- À l'exception du poste Énergie, les postes principaux des dépenses de fonctionnements sont en concordance avec le budget.
- Une très forte augmentation des énergies (gaz, électricité et carburants) pèse déjà sur les dépenses 2022. Le budget 2023 devra intégrer ces charges nouvelles.
- Les recettes de fonctionnement sont également dans la trajectoire du budget. Quelques subventions attendues en 2022 ne seront perçues qu'en 2023.
- Sur le budget assainissement, un travail important sur le recouvrement était nécessaire. Le niveau de recouvrement s'est bien amélioré.

FÉDÉRATION DES EAUX DE PUISAYE

Dans le cadre de la prise de compétence « assainissement » par la Communauté de communes en 2025-2026, la Fédération des eaux de Puisaye doit modifier ses statuts afin de pouvoir répondre à des appels à candidature pour assurer la prestation « assainissement collectif » proposée par les communautés de communes.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

INFORMATIONS ET TOUR DE TABLE

• Ateliers numériques

L'éducation au numérique pour tous, est un point important à ne pas sous-estimer. La municipalité propose aux habitants trois projets dans les mois à venir :

- Ateliers numériques organisés par la société Orange le 25 novembre (de 9h15 à 12h). Ces ateliers sont orientés sur l'utilisation des téléphones et la sécurité de nos données personnelles. Il reste encore des places. Le maire demande aux conseillers d'en parler autour d'eux.
- Ateliers numériques proposés par le groupe La Poste. Quatre lundis après-midi en janvier (les 5, 12, 19 et 26) de 14h à 17h. Cette formation est principalement orientée vers l'utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur.
- À partir de février 2023, le relais sera pris par les conseillers numériques du Département. Les modalités restent à organiser.

• Projet de jardin partagé au moulin du Berceau

Autour de l'actuel locataire du moulin du Berceau, plusieurs habitants souhaitent organiser et animer un jardin partagé.

Une convention sera proposée à ce groupe d'habitants. Deux bilans seront faits : fin 2023 et fin 2024 (deux saisons). À l'issue de ces deux années, soit le projet sera interrompu, soit il se poursuivra dans le cadre d'une association.

Fabrice Salin fait remarquer qu'il serait judicieux d'échanger des informations avec Éric Lenoir, chargé de mission auprès de la CCA sur le Projet alimentaire des territoires.

• Repas des aînés et de la commune

Le repas des aînés et de la commune se déroulera le dimanche 11 décembre à midi. Comme les années précédentes, il est proposé aux aînés (69 ans et plus) de participer au repas ou de recevoir un colis. Ils peuvent être accompagnés moyennant une participation de 25€.

Les employés municipaux sont également invités. Les conseillers municipaux peuvent être présents (participation 25€).

• Décorations de Noël

Les décorations de Noël seront limitées au centre bourg. Comme l'an passé, un concours des maisons décorées est lancé. Les modalités de ce concours sont indiquées dans le *Fil de l'Ocre* distribué mi-novembre.

• Tour de table

- Karen Delin : le marché de Noël organisé par les Pandas, se déroulera le 27 novembre au foyer communal.
- Aurélie Jaluzot : le rallye des Châtaignes s'est déroulé le 29 octobre. Une centaine de personnes - marcheurs, vététistes et cavaliers - ont participé à cette randonnée dont le départ et l'arrivée se situaient au Moulin du Berceau.
- Michel Fonfria a présenté la mission de « correspondant sécurité » dont le maire lui a confié la responsabilité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

Présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Michel Fonfria, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Pascal Robelot, Stéphane Rouet, Fabrice Salin, Micheline Veillard.

Représenté.e.s : Patricia Guttadoro (par A. Busset), Patrice Lagrange (F Richez).

Non représentée : Laurence Terraz.

Le compte rendu de la séance du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le projet de réfection de l'éclairage qui a débuté en 2019, est maintenant arrivé à maturité.

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	SDEY HT 60%	Part commune HT 40%
Éclairage public	305 467,74 €	254 556,45 €	50 911,29 €	152 733,87 €	101 822,58 €
TOTAL	305 467,74 €	254 556,45 €	50 911,29 €	152 733,87 €	101 822,58 €

aux échanges et formations, et contribue à l'animation culturelle de la commune. Aussi, il propose de signer la convention.

Vote : Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 17

Le maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention financière avec le Syndicat départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) pour un montant de **305 467,74€ ttc**, soit 254 556,45€ ht. La Tva d'un montant de 50 911€ est récupérée par le SDEY. La subvention du SDEY est de 152 733,87€, soit 60% du montant ht.

Le reste à charge pour la commune du Val d'Ocre est de **101 822,58€ (voir tableau)**.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2023

Présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Pascal Robelot, Stéphane Rouet, Fabrice Salin.

Représenté.e.s : Michel Fonfria (par B. Duval), Micheline Veillard (B. Curnier), Laurence Terraz (F. Richez).

Non représenté : Jean-Hugues Motard.

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE D'UN CONTRAT POUR UN AGENT SAISONNIER

Cet agent saisonnier est recruté pour assurer l'entretien (ménage) de nos 3 gîtes communaux pendant la saison touristique.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC LE DÉPARTEMENT

Françoise Richez présente la convention qui, signée pour 3 ans, définit les règles de partenariat entre le Département et la bibliothèque municipale. Elle contient la liste des services proposés par la bibliothèque départementale. En contrepartie, elle décrit les engagements de la commune.

Le maire indique que la bibliothèque municipale est intégrée au réseau départemental depuis de nombreuses années, qu'elle organise des manifestations culturelles avec la bibliothèque départementale, qu'elle participe

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CCAB POUR L'ACCUEIL DU CENTRE DE LOISIRS

Point présenté par Karen Delin.

La subvention de la CCAB pour mise à disposition de locaux au centre de loisirs des Pandas, était calculée en fonction de la surface du local et de la charge salariale liée à l'entretien.

Pour 2023, la CCAB a fait voter aux élus un nouveau règlement d'attribution. Les communes doivent fournir le détail des charges réelles, ainsi que l'effectif d'enfants accueillis.

Le maire demande au conseil de délibérer et de présenter à la CCAB le montant de 5 725,25€, montant des charges 2022 portées par la commune du Val d'Ocre.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

FOND VERT D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

Le maire demande l'autorisation de faire une demande de subvention complémentaire dans le cadre de la réfection totale de l'éclairage publique.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

PRÉSENTATION D'UNE CANDIDATE À LA REPRISE DE LA LICENCE TABAC AUPRÈS DES DOUANES

Suite à la réunion du 7 février 2023 où le maire a présenté aux membres présents du conseil, Mme Delphine Orcel comme candidate à la reprise du multi-commerce, le maire demande au conseil de pouvoir présenter la candidature de Mme Orcel auprès de l'administration des Douanes, pour la reprise de la licence de tabac.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LE MULTICOMMERCE

Rappel des conditions proposées : la location du bâtiment commercial, du matériel fixe ainsi que du logement (100m²) est fixée à 450€ ht mensuels, auxquels s'ajoute un loyer de 50€ ht mensuels pour la mise à disposition de la licence IV.

Le montant de la redevance de la location-gérance du fonds de commerce ainsi que du matériel non fixe (un inventaire sera joint en annexe du contrat) permettant l'exploitation, est établi comme suit, et de façon crois-

sante, pour accompagner les candidats vers une reprise du fond après 4 années d'exploitation.

- 1^{re} année : 125€ mensuels
- 2^e année : 250€ mensuels
- 3^e année : 375€ mensuels
- 4^e année : 500€ mensuels.

À l'issue des 4 années (48 mois), il restera au locataire gérant à régler une 49^e redevance de 5 000€ afin d'avoir l'entière propriété du fonds de commerce (en cas de rupture du contrat durant les 4 premières années, la redevance de location gérance restera acquise à la commune).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENTS EN 2023 À CONCURRENCE DE 25% DES MONTANTS INSCRITS AU PB (BUDGET PRINCIPAL) DE 2022

Article 2135 : Installations générales, agencements et aménagements : 12 500€ soit 25% de 50 000€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Françoise Richez

- Les ateliers numériques proposés par la Poste, se sont déroulés durant le mois de janvier. Une dizaine d'habitants ont participé. À partir de mi-mars, de nouveaux ateliers numériques seront animés par deux conseillers numériques du Département. Ils tiendront également des permanences.

- Le prochain *Flash de l'Ocre* est en préparation. Le message central de cette parution sera constitué par le programme d'été des associations.

- Le programme de la saison 2023 des expositions est finalisé : 5 expositions au musée Larcena du 29 avril au 17 septembre et 5 expositions à l'Atelier 19b, s'étalant du 28 avril à début octobre.

• Fabrice Salin

- Le broyage des terrains communaux situés rue Chaude, va être lancé avant fin février.

- Proposition de refaire un semis pour réhabiliter le terrain de foot au moulin du Berceau.

• Aurélie Jaluzot

Demande que soit partagée la liste complète des participants aux illuminations de Noël.

• Stéphane Rouet

- Présentation de la construction d'un auvent à l'atelier communal.

- Chemin des Fleys : plusieurs conseillers demandent de s'y rendre afin de voir si la coupe envisagée de certains arbres doit être effectuée.

- Chemin des Levées : l'impossibilité pour les habitants d'utiliser une partie de ce chemin doit être débattue.

Une demande a été faite au cadastre, afin de connaître la réalité des droits des propriétaires des deux parcelles D314 et D313. Une rencontre des différentes personnes concernées sera organisée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Présent.e.s : Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Michel Fonfria, , Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Fabrice Salin, , Micheline Veillard.

Représenté.e.s : Aurélie Busset, (par K. Delin), Stéphane Rouet (J.-H. Motard).

Non représenté.e.s : Patricia Guttadoro, Pascal Robelot, Laurence Terraz.

Le compte rendu de la séance du 10 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Le maire demande l'autorisation au conseil de faire une demande de subventions pour la prise en charge des coûts supportés par la commune pour l'accueil du centre de loisirs « Les Pandas » pendant l'année 2022.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2023

Avant de débattre sur l'évolution éventuelle du niveau des taxes locales, le maire souhaite présenter au conseil les points de vigilance du budget communal, liés au contexte économique.

- La commune du Val d'Ocre, comme toutes les collectivités territoriales, prend de plein fouet une augmentation générale des prix en France. Cette situation impacte fortement le budget de la commune, l'évolution des dotations de l'État ne palliant que très partiellement les conséquences de l'inflation.

L'exemple le plus flagrant sont les coûts énergétiques de la commune (chauffage et éclairage) passant de 34k€ en 2020, à 62k€ en 2022, soit + 82% en deux ans.

- Au-delà des énergies, la majorité des postes budgétaires subit une évolution de 5% à 10%.

Cette situation contraint le maire à proposer au conseil municipal de relever les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

En 2022, le conseil avait voté la prorogation des taux 2021, comme en 2020 (taxe foncière sur le bâti : 37,74 et taxe foncière sur le non bâti : 45,99).

Le maire propose de modifier les taux pour l'année 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 39,5
- Taxe foncière (non bâti) : 47.

Pour mémoire, dans le département de l'Yonne, ces taxes sont respectivement :

- 44,16 pour la Taxe foncière bâti
- 47,18 pour la Taxe foncière non bâti.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Le maire fait remarquer au conseil que l'augmentation des taxes locales directes, ainsi que la réévaluation de la base locative de référence par l'État, vont apporter au budget communale un produit supplémentaire de l'ordre de 30k€ équivalent aux surcoûts énergétiques depuis 3 ans.

BUDGET ANNEXE 2023 : L'ASSAINISSEMENT

Les différents chapitres sont présentés aux conseillers avant de passer au vote.

À ce jour, la Direction des Finances Publiques n'ayant pas encore validé le compte de gestion, la validation de celui-ci est reportée au prochain conseil, comme autorisé par la loi. D'éventuelles décisions modificatives budgétaires seront prises si nécessaires. De même, l'affectation des résultats sera votée lors d'un prochain conseil.

Rattrapage d'amortissements sur le budget Assainissement

À la demande du Trésor public, et en complément de la délibération du 10 novembre 2018 (DE_2018_039), une étude sur l'exhaustivité des amortissements a été engagée, laissant apparaître un sous-amortissement de certains biens et un sur-amortissement de certains autres. Il en résulte cependant qu'au 1^{er} janvier 2023 le budget Assainissement doit amortir la somme supplémentaire de **80 777,22€**.

Sur les indications du Trésor public, le maire propose donc au conseil de d'augmenter la base à amortir de 80 777,22€ sur une durée de 10 ans.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Vote du budget Assainissement

Budget Annexe 2023 Assainissement, dépenses de fonctionnement : **65 105,82€**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Budget Annexe 2023 Assainissement, recettes de fonctionnement : **65 105,82€**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Budget Annexe 2023 Assainissement, dépenses d'investissement : **39 553,11€**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Budget Annexe 2023 Assainissement, recettes d'investissement : **39 553,11€**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Le budget Assainissement 2023 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF

À ce jour, la Direction des Finances publiques n'ayant pas encore validé le compte de gestion, la validation de celui-ci est reportée au prochain conseil, comme autorisé par la loi ; d'éventuelles décisions modificatives budgétaires seront prises si nécessaires.

Présentation et vote du budget primitif 2023

Les différents chapitres du budget primitif 2023 sont présentés aux conseillers avant de passer au vote.

Budget primitif 2023, dépenses de fonctionnement : **921 450,64€**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Budget primitif 2023, recettes de fonctionnement : **921 450,64€**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Budget primitif 2023, dépenses d'investissement : **416 468,46€**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Budget primitif 2023, recettes d'investissement : **416 468,46€**

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

Un prochain conseil sera convoqué dès validation du compte de gestion. Les points supplémentaires demandés à être ajouté à l'ordre du jour, seront traités lors du prochain conseil après validation du compte de gestion.

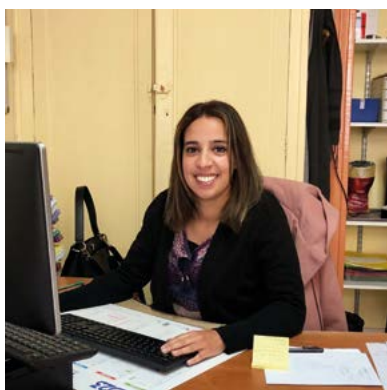
CAMPAGNE DE RECENSEMENT

**La prochaine campagne se déroulera
du 18 janvier au 17 février 2024
dans notre commune.**

■ UNE ÉQUIPE, DES PARCOURS MULTIPLES

Elles sont trois, trois membres de l'équipe administrative qui accueillent et informent le public, aident le maire dans ses tâches administratives, traitent le courrier, tiennent l'agence postale, s'occupent de la comptabilité et de l'urbanisme, gèrent les salles et les gîtes communaux, etc... et elles aiment leur métier !

Vous les côtoyez parfois lorsque vous venez à la mairie. En voilà le portrait.



NABILA LAARAJ

Quelle est votre formation ?

Après un BEP Secrétariat au lycée de Joigny, j'ai passé un bac professionnel Services, accueil, assistance et conseil. Ces deux formations, très complémentaires, reflètent bien ce que j'apprécie par-dessus tout : le travail administratif et l'aide aux personnes, enfants comme personnes âgées.

Votre parcours professionnel ?

Après plusieurs missions d'intérim, j'ai suivi une formation d'assistante de direction. Cela m'a permis de postuler en contrat aidé auprès de Philippe Georges, précédent maire de Saint-Aubin, pour un poste de secrétariat lorsque ce dernier était président de l'Association des maires ruraux de l'Yonne.

Au bout de 3 ans, j'ai obtenu un contrat de la Fonction publique territoriale et c'est ainsi que j'ai été embauchée par la commune depuis 2015.

Et aujourd'hui ?

Je m'occupe principalement de :

- la gestion de l'assainissement
- la gestion du personnel et la paie
- la comptabilité et la préparation du budget
- le Sivos (regroupement scolaire de 4 communes*) : inscriptions des enfants des écoles, cantines, paie du personnel hors enseignantes, comptabilité, budget, remplacement du personnel
- l'agence postale et l'accueil du public en l'absence de Sylvie.

Je travaille à la mairie du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi.

Quel regard portez-vous sur votre travail ?

J'apprécie mon travail car il est diversifié. Il nécessite rapidité d'esprit et facultés d'adaptation. En effet, les textes administratifs évoluent et parfois, on est confronté à de nouvelles situations et il faut trouver la réponse : on apprend tous les jours. Dernier exemple : établir l'acte de naissance d'un enfant né sur le territoire de la commune. J'aime accueillir les usagers et répondre à leurs questions. J'apprécie la complémentarité et l'entraide avec mes collègues. Mais j'aime aussi travailler seule car je me sens alors plus efficace dans mon travail.

Et votre environnement ?

Nous sommes un peu à l'étroit dans nos locaux. Mais j'aime être basée à Saint-Aubin car nous recevons des personnes qui nous disent que Saint-Aubin est un beau village, avec sa situation, ses sculptures et son Chemin des Arts. Le village est vivant, surtout l'été. Il y a du passage. C'est agréable de venir y travailler.



SYLVIE MARCHAND

Quelle est votre formation ?

J'ai un BEP de Comptabilité qui m'a permis d'exercer ce métier pendant quelques années, et j'ai suivi des formations continues en Naturopathie et en Éveil musical des jeunes enfants.

Tout en travaillant, j'ai repris les études : un master en Psychologie de l'enfant qui a débouché sur un diplôme d'Éducatrice spécialisée dans lequel je me suis sentie parfaitement à l'aise.

Et votre parcours professionnel ?

J'ai exercé de nombreux métiers... J'ai été comptable dans une société de publicité à Paris, puis j'ai fondé une coopérative de produits biologiques à Gien dans le Loiret. J'y ai travaillé plusieurs années et participé à la création du réseau Biocoop dans les années 90.

Ensuite j'ai occupé pendant 7 ans un poste d'ATSEM à Saint-Aubin avant de travailler en *Villages d'enfants* pendant 10 ans.

Après un arrêt volontaire de ce travail très enrichissant mais très difficile, je suis revenue à Saint-Aubin en 2015 où, après plusieurs missions bénévoles pour la commune, le maire m'a proposé un contrat d'un an et ensuite un CDI.

Et aujourd'hui ?

Je m'occupe principalement :

- de l'agence postale et l'accueil du public l'après-midi
- des gîtes communaux (contrats, planning, paiements, etc.)
- des réservations de salles
- des permanences au musée Larcena, la distribution de flyers, l'affichage, l'organisation des vernissages
- de la saisie des événements sur les supports numériques : site web et Facebook de la commune, base données d'Yonne tourisme, parfois Panneau Pocket
- des copies d'actes d'état-civil
- du cimetière (vente de concessions, tenue du registre)
- et d'autres tâches...

Je travaille à la mairie les lundis, jeudis, vendredis et samedis matin. Par ailleurs, j'assure les permanences les samedis, dimanches et jours fériés après-midi au musée Larcena pendant son ouverture estivale.

Comment vous sentez-vous dans votre travail ?

J'apprécie la diversité des tâches qui me sont confiées mais j'aime particulièrement le côté relationnel de mon travail. J'aime parler de mon village, vanter les magnifiques chemins de randonnées, les animations culturelles diverses et variées, les curiosités alentour. Je suis profondément attachée à Saint-Aubin et à la Bourgogne. Ce sont mes racines, mon enfance, mes amis.

Et à part le relationnel ?

J'apprécie de travailler en équipe avec mes collègues ; on se rend des services...

Mais l'après-midi du jeudi est parfois rude : nous sommes présentes toutes les trois et bien à l'étroit dans nos locaux ! Cela nuit à la concentration et à la qualité du travail.

À ce propos, je souhaiterais que le public comprenne que la mairie et l'agence postale sont ouvertes seulement l'après-midi. Le reste du temps, nous travaillons pour les habitants de la commune et nous avons besoin de nous concentrer.

ALINE SCHLACHTER

Pouvez-vous nous décrire votre parcours ?

Après un BTS d'Action commerciale à la fin des années 80, j'ai travaillé comme assistante commerciale dans une entreprise qui vendait du papier en France et partout dans le monde : du papier pour des éditeurs de magazines et de livres, des agences de publicité, etc. Cette entreprise était située à Marne-la-Vallée et j'y suis restée une douzaine d'années, appréciant le caractère international du travail.

Puis, ayant de la famille dans l'Yonne, je suis venue travailler dans la région. J'ai occupé le poste d'assistante d'éducation au lycée de Toucy pendant 6 ans.

Après cela, j'ai suivi une formation de Secrétaire de mairie.

Vos premières années de secrétaire de mairie ?

Ce fut un premier poste de 4 heures hebdomadaires, à la mairie de Saint-Martin-sur-Ocre où Mme Veillard m'avait

recrutée. J'ai vite complété ce poste avec 31 heures dans les mairies de Lalande et Levis. Puis, en 2016, j'ai quitté la mairie de Lalande pour un mi-temps à la commune nouvelle du Val d'Ocre. J'ai intégré la Fonction publique territoriale en 2019 et actuellement je suis présente à Saint-Aubin les mardis, mercredis et le jeudi après-midi. Le reste du temps, je travaille à la mairie de Levis.

Quelles sont vos responsabilités au Val d'Ocre ?

Je m'occupe de l'état-civil (préparation des mariages, pacs, décès, extraits d'actes, etc.) en binôme avec Sylvie qui fait les copies des actes. Nous ne fournissons plus de papiers d'identité car les documents sont maintenant biométriques.

J'ai en charge les dossiers d'urbanisme : déclarations de travaux, permis de construire, certificats, demandes des notaires, relations avec l'Insee, avec la Préfecture, etc. Concernant les permis de construire, c'est à la mairie que nous vérifions la conformité avec le PLUI mais les dossiers sont instruits par le service d'Urbanisme de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.



Sinon, je m'occupe de l'agence postale et de l'accueil le mercredi après-midi en l'absence de Sylvie. Et je donne des coups de main à Nabila concernant la comptabilité mais surtout pour la préparation du budget de la commune, du Sivos et de l'assainissement.

Comment vous sentez-vous dans votre travail ?

J'apprécie beaucoup le côté varié de mon travail. J'aime également le contact avec le public : expliquer la constitution des dossiers, fournir des informations, orienter vers le bon service. En fait, j'aime quand les gens quittent la mairie en étant satisfaits. Le côté administratif ne me déplaît pas lorsqu'il a du sens.

Le travail administratif nécessite d'être concentrée : une erreur sur l'état-civil peut apparaître toute une vie ! Ce sont des dossiers que j'essaie de traiter le matin, en espérant que le public et les équipes communales respecteront ce temps de concentration matinale.

Et votre environnement de travail ?

Les locaux ne nous facilitent pas la vie : manque d'isolation, manque de volets, manque de sanitaires... c'est rudimentaire. Nous manquons de place et de rangements.

Heureusement, les habitants de la commune sont plutôt agréables et j'ai plaisir à travailler ici.

Textes et photos Françoise Richez

BLOC NOTES

PERMANENCES DES ÉLU.E.S

POUR JOINDRE LE MAIRE ET LES ADJOINT.E.S

Bernard Curnier : 06 73 69 56 64
Karen Delin : 06 10 16 07 77
Bernard Duval : 03 86 73 66 39
06 78 78 67 11
Michel Fonfria : 06 85 60 14 93
Françoise Richez : 06 11 84 60 36
Stéphane Rouet : 06 72 81 68 98

CARNET

Bienvenue à :

- Iris Serre le 13 décembre 2022
- Ysya Pierru le 6 janvier 2023
- Gaël Gomez Mijares le 7 avril 2023

Nos condoléances à la famille de :

- François Gauffillier, décédé le 22 février 2023

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile et au cabinet

Sur rendez-vous : 03 86 63 25 59.

Caroline Veillard et Élisabeth Meunier
19 bis Grande Rue
Saint-Aubin-Château-Neuf - Le Val d'Ocre

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MAIRIE DU VAL D'OCRE

Ouverture au public de la mairie et de l'agence postale :

- du lundi au vendredi de 15h à 17h

- le samedi de 10h à 12h.

tél : 03 86 91 51 78

mail : mairiesacn@gmail.com

site : www.saint-aubin-chateau-neuf.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences de l'assistante sociale :

au Conseil départemental : 03 86 49 58 89

CABINET D'OSTÉOPATHIE

Agathe Da Silva : 06 50 89 17 60

LE SUPER ÉPICERIE-BAR-TABAC-RESTAURANT

1, place Aristide Briand - tél : 06 72 22 47 12

LE SUPER est sur Facebook : menus, horaires, événements, soirées karaoké, jeux de société, service internet, tabac...

Lundi : fermé

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30-14h

Vendredi : 8h30-14h et 18h-22h

Samedi, dimanche : 10h-22h

AGENDA 2023

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
10-25 juin	Exposition <i>Machines</i>	Atelier 19b	Mouv'art
24 juin-16 juillet	Exposition <i>L'Écume du réel</i>	Musée Jean-Larcena	Municipalité
24 juin	Soirée Karaoké	Le Super	Le Super
25 juin	La Grande Photo	Moulin du Berceau	Oiseau à ressorts
25 juin-27 sept	Randonnées	Divers	CST
29 juin-1 ^{er} juillet	Exposition <i>École et création</i>	Atelier 19b	Regroupement scolaire
30 juin	Pique-nique concert	Moulin du Berceau	CMD
20 juillet	Permanence numérique	Foyer communal	Département/Municipalité
21 juillet	Pique-nique concert	Moulin du Berceau	CMD
22 juillet-20 août	Expo. <i>Balade en aquarelles</i>	Musée Jean-Larcena	Municipalité
27 juillet	Yonne Tour Sport	Moulin du Berceau	Département/Municipalité
17 août	Permanence numérique	Foyer communal	Département/Municipalité
26 août	Pique-nique concert	Moulin du Berceau	CMD
26 août-17 sept.	Expo. <i>Par Rives et jardins</i>	Musée Jean-Larcena	Municipalité
23 sept.-1 ^{er} oct.	Journées photographiques	Atelier 19b	Oiseau à ressorts
26 novembre	Marché de Noël	Foyer communal	Les Pandas